

de la haine et de la révolte, que fait éclore en lui la crainte de ne pouvoir se les procurer.

Il n'y a de remèdes à cette situation, que dans la diffusion des préceptes évangéliques, dans le rétablissement de la mentalité chrétienne et dans la libre action de l'Église.

Il faut rappeler au peuple, pour qu'il en fasse profit, que son modèle et son Dieu, Jésus-Christ, n'a jamais, au cours de sa vie, convoité ni les honneurs, ni les grandeurs de ce monde : qu'il n'a jamais usurpé le droit de personne ; mais que toute sa compassion s'est dépensée en faveur des faibles, des malades, des pauvres, des pécheurs et des opprimés ; qu'il a prononcé de terribles menaces contre ceux qui feraient de leur fortune un mauvais usage et qui mépriseraient ses appels de miséricorde ; qu'il a affirmé par contre, qu'il regarderait comme fait à sa personne tout bienfait rendu aux pauvres et aux malheureux. Préceptes de charité et de justice, dont on trouve l'application presque à toutes les pages de l'Évangile, qu'ont ensuite répandus et pratiqués les apôtres et qu'ont enfin suivis les chrétiens de tous les temps, sous l'attentive direction de l'Église.

L'Église, en effet, bien que spécialement instituée en vue du salut des âmes, ne néglige pas, pour cela, la vie terrestre et mortelle, et elle a des réserves admirables pour aider les hommes à sortir de la misère, à augmenter le bien-être de leur existence et à se procurer un sort meilleur.

Ne se bornât-elle qu'à les amener à la vertu, que ce serait déjà grandement contribuer à leur bonheur, car les mœurs chrétiennes exercent une heureuse influence sur la prospérité des sociétés, en attirant sur elles la faveur de Dieu, en comprimant chez l'homme le désir excessif des richesses et la soif des voluptés et en encourageant la frugalité de la vie, ce qui permet de suppléer, par l'économie, à la modestie du revenu.

Mais l'Église fait — et a fait — pour eux bien plus. Elle a suscité et encouragé toutes les institutions capables d'apporter au peuple une aide ou un soulagement : Secrétariats du peuple, Caisses de crédit, Mutualités, Associations ouvrières ; elle a prescrit que toutes les classes missent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; elle n'a pas hésité enfin à réclamer le concours des lois et de l'autorité publique, pour assurer, quand cela serait nécessaire, la protection des petits et des faibles. Sous l'impulsion de ses enseignements, incessamment renouvelés, les catholiques se sont imprégnés de leurs devoirs sociaux, ont fait taire les dissentiments qui les divisaient, ont poursuivi avec courage les œuvres entreprises et en fondent tous les jours de nouvelles.

Qu'on laisse donc agir sans obstacle l'esprit chrétien et il sera facile d'apaiser le conflit existant actuellement entre les classes supé-

rieures et les classes inférieures, et de délimiter leurs droits réciproques. Si, en effet, les unes et les autres écoutent le Christ, s'appliquent à pratiquer les préceptes évangéliques de charité et de justice, chacun deviendra attentif à son devoir, le désintéressement se substituera à l'égoïsme, la résignation à l'envie, l'amour à la haine, et le conflit des classes ne tardera pas à disparaître. Préservées, par ailleurs, de tout danger de dégénérer en licence, les libertés publiques pourront s'épanouir, les sciences et les arts prendront un nouvel essor et la paix sociale sera assurée.

La religion seule, on l'a vu, peut amener ce résultat. Ceux donc qui prétendent régénérer la société sans elle ou par-dessus elle, à l'aide d'ouvriers venus indifféremment de tous côtés, en mettant en commun le vague idéalisme qui les inspire, ne peuvent réaliser qu'une construction purement verbale et chimérique, et font, par conséquent, œuvre parfaitement stérile. Ils oublient, dans la griserie de leur rêve, tout ce qu'il a fallu de force, de science, de vertu surnaturelle, pour instaurer la cité chrétienne, sans parler de toutes les souffrances des martyrs, des lumières des Pères et des Docteurs et du dévouement de tous les héros de la charité.

CE QUE LES PAUVRES DOIVENT À L'ÉGLISE

Que les pauvres surtout et les malheureux se rappellent combien ils doivent à la religion catholique. Elle garde vivante et intacte, elle prêche hautement la doctrine du Christ et le Christ a déclaré qu'il regarderait comme fait à sa personne le bien fait aux pauvres et aux malheureux ; de plus, il a annoncé d'avance et à tous le compte particulier qu'il demandera, au jour du jugement, sur les œuvres de miséricorde, soit pour récompenser de l'éternelle vie les fidèles qui auront accompli ces œuvres, soit pour punir de la peine du feu éternel ceux qui les auront négligées.

De cet avertissement du Christ Notre-Seigneur et des avis très sincères qu'il a donnés touchant l'usage des richesses et leurs dangers, avis conservés inviolablement dans l'Église catholique, il est résulté que la condition des pauvres et des malheureux est de beaucoup plus douce chez les nations catholiques que chez toutes les autres. Les indigents obtiendraient dans nos contrées des secours plus abondants, si, au milieu des récentes commotions des affaires publiques, de nombreux établissements fondés par la piété de nos ancêtres pour les soulager n'avaient été détruits ou pillés. Au reste, que nos pauvres se souviennent, d'après l'enseignement de Jésus-Christ lui-même, qu'ils ne doivent point s'attrister de leur condition : car la pauvreté même leur a préparé pour le salut un chemin plus facile, pourvu toutefois qu'ils supportent patiemment leur indigence,